19 - Convention d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des infrastructures (hors section courante du réseau routier national) de la RN 57 - Boulevards Beure

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : L'ouverture de la voie des Mercureaux a entraîné une modification du tracé de la RN 57.

Depuis le 11 juillet 2011, la RN 57 emprunte le boulevard Ouest pour rejoindre la voie des Montboucons.

Dans la continuité de cet itinéraire, l'Etat projette l'aménagement de la partie située entre Beure et le carrefour de l'Amitié.

L'échéance de ces travaux apparaissant éloignée, les collectivités territoriales, CAGB, Ville de Besançon, Département du Doubs ont demandé à l'Etat d'engager rapidement des travaux transitoires, l'objectif étant de permettre l'écoulement du trafic dans de bonnes conditions de sécurité pour l'ensemble des usagers dans cette partie très urbaine.

Le financement sera partagé entre les partenaires suivants : Etat, Région, Département et CAGB selon la même clé de répartition que pour la voie des Mercureaux.

Le tronçon concerné au droit de Micropolis se trouvant à l'intérieur des limites agglomérées de la Ville, l'entretien des parties et équipements hors chaussées revient réglementairement à la Ville de Besançon.

Il est à noter qu'aucune participation financière n'a été demandée à la Ville dans le cadre de cet aménagement.

Une convention d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des infrastructures (hors section courante du réseau routier national) de la RN 57 - Boulevards Beure passée entre l'Etat et la Ville de Besançon fixera les conditions d'entretien pour chacune des parties.

Cette convention précise que la Ville devra répondre aux diverses sollicitations des riverains et des usagers dans le cadre de missions d'entretien courant (surveillance des espaces et équipements, renouvellement des matériels et équipements, réparations ou remise en état...) et de missions de maintenance (maintien en état de viabilité des cheminements piétonniers et cyclables, contrôles périodiques et obligatoires des installations...). Le périmètre d'intervention comprend les massifs aménagés à titre transitoire à l'entrée de Micropolis, les équipements d'éclairage public, les feux tricolores de signalisation, les équipements liés à la gestion de l'arrêt de bus et au parking pour personnes à mobilité réduite, les cheminements piétonniers et cyclables, les marquages routiers...

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir entre l'Etat et la Ville de Besançon.

«M. Philippe GONON: Je voudrais poser trois petites questions techniques: quels travaux sont envisagés à titre transitoire par l'État? C'est une information que je vous demande simplement parce que je ne l'ai pas. Deuxième question: est-ce que vous pourriez ou Madame WEINMAN nous rappeler la clé de répartition des travaux entre Ville, État, Région, Département et CAGB. Puis j'ai une troisième question plus anecdotique qui est le tronçon géré par la Ville; nous avions à un moment eu une information sur l'installation de feux tricolores à la hauteur de Micropolis. Est-ce que cette information est toujours pertinente ou est-ce qu'elle est obsolète?

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je propose de donner la parole à Mme FAIVRE-PETITJEAN d'abord et Mme WEINMAN répondra aux deux intervenants.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN: Je voulais intervenir tout à l'heure car cela concerne à la fois les écoles, la voirie et l'urbanisme. C'est un problème qui concerne la sortie des enfants des écoles. Dans de nombreuses écoles, mais pas dans toutes, une personne est présente à la sortie, en particulier pour faire traverser les enfants. Ne serait-il pas judicieux en raison des travaux de dévoiement des réseaux, des travaux du tram, de prévoir un renforcement de ce dispositif de sécurité ? En effet quelquefois et en particulier le soir il y a de très grands embouteillages et les personnes qui viennent chercher leurs enfants, quand elles ne peuvent pas le faire à pied -ce n'est pas possible pour tout le monde- sont parfois prises dans ces embouteillages et c'est quand même grave que des enfants se retrouvent puisqu'ils sont sortis de l'école seuls un moment, c'est dangereux.

Mme Nicole WEINMAN: Je vous remercie pour ces questions. La définition des travaux transitoires, c'est juste la tranche qui est en train de se faire, c'est-à-dire qu'il restait sur un budget de CPER, sur le contournement en gros, une enveloppe de 1,9 M€ que l'État gardait discrètement dans sa poche et que le Département et la Ville sont allés récupérer pour justement procéder à des travaux qui ont été appelés transitoires, travaux qui permettent la mise à deux fois deux voies. Nous la voulions, vous le savez bien, parce que c'est inscrit depuis longtemps depuis les tours de l'Amitié jusqu'à Beure. Nous n'avons obtenu, compte tenu de cette enveloppe, que la mise à deux fois deux voies devant Micropolis entre le boulevard Allende et le niveau de la rue de Dole. Les travaux transitoires portés par l'État concernent des travaux d'élargissement de chaussées, des travaux d'élargissement d'une boucle de trèfle quand on vient depuis la rue de Dole et qu'on veut redescendre sur le boulevard. Il y aura effectivement aussi un élargissement de cette boucle de façon à permettre une meilleure insertion et éviter des effets de file. Les travaux ont été arrêtés, définis par l'État après bien sûr des simulations de trafics qui ont prouvé très nettement l'impact qu'auraient ces seuls travaux sur la diminution des bouchons. Alors l'exemple pour le moment est difficile à vérifier dans la mesure où compte tenu des travaux de la mise en route de démarrage des Mercureaux, c'est un petit peu compliqué sur Micropolis et il y aura peut-être après encore les travaux du tram qui vont un petit peu ralentir la circulation, mais en tout cas ces travaux ne peuvent, quels qu'ils soit, qu'aller dans le meilleur sens pour la ville, pour son développement, pour son rayonnement. Même si ça gêne un petit peu des touristes, tant pis Madame PEQUIGNOT, votre remarque m'a un petit peu fait mal tout à l'heure, car les travaux ne doivent pas nous empêcher de vouloir accueillir presque de force et de plus en plus de touristes à Besançon surtout compte tenu de sa qualification.

Les travaux transitoires n'incluaient pas des travaux que la Ville a réalisés sur la bretelle avec notamment un aménagement cyclable, que ni l'État ni la Région n'ont souhaité porter dans la mesure où cet aménagement n'était pas prévu au départ. Nous avons aussi été sollicités par la commune de Beure et par les usagers des vélos tout confondus, AVB et autres qui nous ont demandé de bien vouloir accompagner l'arrivée des Mercureaux et le passage du pont de Beure par un aménagement cyclable que la Ville a porté aussi, c'est la voirie qui a réalisé ces travaux. Pour la clé de répartition, elle a suivi la clé de départ, celle des Mercureaux donc sur un total de 160,9 M€ l'État a payé 29,8 %, le Département 23,8 %, la Région 23,8 % et la CAGB et la Ville 22,6 %.

Quant à la question d'Odile concernant la sortie des écoles, on est tous attachés bien sûr à la mise en sécurité de nos enfants et on est souvent interpellé en voirie par les écoles sur ces problèmes de sécurité, les voitures qui roulent trop vite, les enfants qui peuvent sortir trop vite sur la voirie, etc. etc. Il y a quelques écoles concernées directement par les travaux du tram ou déviation, vous devez penser à l'école des Chaprais, à celle de Fontaine Argent, l'école Saint-Bernard qui sont pour le moment effectivement les plus proches du tracé. Alors non seulement on a vu les directeurs mais on a rencontré aussi les parents d'élèves pour les alerter en amont des travaux des nuisances, et ils ont été fortement incités, parce qu'il a à peu près 90 % des parents qui habitent à moins de 400 m de l'école et qui viennent quand même déposer et récupérer leurs enfants en voiture, à avoir recours à un autre système. On accompagne également les écoles primaires dans une démarche pédibus. Dans ce cadre, un agent de la voirie, Martine GUYOT, rencontre les parents. Malheureusement, ce système est mis en place une année, l'année suivante les parents ont changé, les élèves sont partis donc c'est un éternel recommencement.

Bien sûr on essaie de diffuser le maximum d'informations et les parents sont aussi destinataires des informations sur les travaux du tram. On a sur place nos médiateurs de chantier et nos médiateurs de voirie qui peuvent à tout moment être interpellés soit par des parents qui viennent au hasard un petit peu plus tard dans la journée ou directement par le biais de l'école. Donc on encourage fortement ces rencontres un peu spécifiques et en particulier à nous en parler ou à nos accompagnants.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER: En effet ce qu'il faut savoir c'est que les situations sont étudiées au cas par cas comme l'a dit Mme WEINMAN entre les médiateurs du tram, les écoles, parents et enseignants, et la direction de l'Education de façon à trouver la solution la mieux adaptée à chacune des écoles. Qu'il s'agisse de protection de chantier ou de présence humaine, il n'y a pas de formule systématique mais une étude simplement adaptée.

M. Philippe GONON : J'avais demandé si les feux tricolores qui avaient été envisagés un moment à hauteur de Micropolis sont toujours d'actualité ou non ?

Mme Nicole WEINMAN: J'ai oublié de vous répondre sur ce point. Dans les travaux prévus effectivement la traversée de Planoise se fait par un feu décalé qui ne permet pas une traversée directe mais qui a été calculé de façon à bloquer la circulation une douzaine de secondes, le temps de permettre la traversée en toute sécurité. Les traversées en tout cas ne sont pas aussi fréquentes que cela dans la journée, c'est essentiellement pendant les manifestations de Micropolis. Cela a été effectivement choisi plutôt qu'une passerelle qui aurait dû monter à 6 m et que personne n'aurait jamais prise.

MIle Béatrice RONZI: Je voulais également répondre à Mme FAIVRE-PETITJEAN par rapport à son intervention puisque, assistant au conseil d'une école par les travaux du tram qui est l'école Tristan Bernard, on a également évoqué lors de cette réunion cette question. J'ai donc interrogé l'agent à l'éducation par rapport à des personnes supplémentaires. Il faut savoir que le service Education a énormément de difficulté à recruter des personnes pour faire ce travail parce que c'est quand même des horaires pas faciles, c'est sur le temps de midi et deux et le soir, ce n'est pas très longtemps, c'est un travail sous-payé, les personnes qui font ce travail sont régulièrement insultées par les automobilistes et se découragent très très vite. Si vous connaissez des personnes qui par contre seraient d'accord pour faire ce genre de travail, le service Education en recherche.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Simplement pour répondre à Mme WEINMAN, je suis désolée si mes propos vous ont heurtée, telle n'était pas mon intention. Cela ne remet pas en question le travail formidable que vous réalisez Madame WEINMAN. Simplement il me semble que dans notre assemblée il est de notre devoir de quelquefois interpeller, bien entendu peut-être suis-je maladroite dans ma manière de vous interpeller (réactions).

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER: S'il vous plaît on laisse terminer Mme PEQUIGNOT qui va être brève.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT: J'en suis désolée donc ne le prenez surtout pas à titre personnel. Je comprends que dans un chantier comme le tram il y ait besoin de réaliser des travaux et c'est normal (rires). Ce que j'ai déploré cependant c'était le calendrier c'est-à-dire qu'on démarre ça très justement au moment où nous avons cette mise en service du TGV en décembre...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER: Vous vous êtes exprimée déjà là-dessus tout à l'heure Madame PEQUIGNOT.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT: Je peux aller jusqu'au bout s'il vous plaît Madame SCHOELLER, je réponds à Mme WEINMAN. Nous avons donc cette mise en service le 11 décembre; peut-être aurait-il fallu simplement éviter cette période-là pour commencer les travaux. Vous voyez par exemple à Dijon dont la livraison de son tram est prévue en 2012, Dijon qui participe aussi à la LGV Rhin-Rhône, les travaux sont pratiquement finis. Ce que j'ai déploré c'est que nous au niveau de Besançon, de la capitale franc-comtoise, nous n'en soyons qu'au début. Donc une fois de plus c'est vraiment dans un état d'esprit constructif que je suis intervenue.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER: Je me permettrai simplement de vous signaler Madame PEQUIGNOT que la Ville de Dijon a pris le parti de réaliser les travaux en moins de temps mais que les difficultés de circulation sont particulièrement difficiles et que les Dijonnais, vous pouvez en parler avec eux, ne sont pas nécessairement ravis qu'il ait été décidé de faire les travaux sur un laps de temps si court.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je redis que personne ne peut contester que les travaux soient incontournables, bien entendu les nuisances vont avec, simplement je redis c'est une question de calendrier.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER: Nous l'avions bien entendu, vous l'avez dit trois fois Madame»

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.